



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 07 octobre 2020

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

LFNA

Report rencontres non jouées du 3 octobre 2020 au 31 octobre 2020
La Commission laisse la possibilité aux clubs, via Footclubs, d'avancer la date de ces reports en semaine.

22749369	515156	Bouscat Us 1	-	553792	Coteaux Libournais 1
22749569	553035	Cubnezais Fc 1	-	500211	Girondins Bordeaux 1
22749599	521259	Yvrac Jeunesse Ent 1	-	505610	Libourne Fc 1
22749613	581310	Gj Medoc Estuaire 1	-	521254	Parempuyre Ca 1

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
3 octobre 2020	F G	22749598	FLOIRAC CM1	500045	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
		22749614	LE TAILLAN AS 1	518036		
		22749614	TARGON SOULIGNAC FC 1	547677		

***Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde**



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Niveau 1

Report rencontres non jouées du 3 octobre 2020 au 31 octobre 2020
La Commission laisse la possibilité aux clubs, via Footclubs, d'avancer la date de ces reports en semaine.

22749673	506296	Biganos Fc 1	-	552012	Martignas Illac F.C 1
22749703	553258	Portes Entre 2 Mers 2	-	500045	Floirac Cm 2
22749718	581310	Gj Medoc Estuaire 2	-	518036	Le Taillan A.S 2
22749719	520874	St Aubin Medoc As 1	-	560205	St Seurin St Est Ent 1
22749793	521259	Yvrac Jeunesse Ent 2	-	505554	Loubesien F.C 1
22749794	553035	Cubnezais Fc 2	-	505597	Bouliacaise Fc 2
22749808	581856	Gradignan Fc 1	-	580608	Talence Fc 2
22749824	514180	Gironde Reole Fc 1	-	563803	Graves Fc 2

Courriers

- ASSO PROMOTION INSERTION SPORT (563836) du 29 septembre 2020 : courriel concernant son forfait pour manque de licences.

La Commission prend note mais pour la première journée uniquement n'appliquera pas l'amende pour forfait.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
03 octobre 2020	G	22749762	APIS FOOTBALL 2	563836	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	NA**
	K	22749807	LA BREDE FC 2	505814	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

*Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde

** NA : Amende non appliqué uniquement pour 1^{ère} journée

Niveau 2

Engagements supplémentaires après le 20 septembre

Dates courriels	Clubs	Affiliations	Numéro Équipes	Affectations (Poules)
22 septembre 2020	AM.S AVENSAN MOULIS LISTRAC	550106	2	J
23 septembre 2020	GUE DE SENAC FC	580527	1	G
25 septembre 2020	SP CHANTECLER BX	505674	2	K
25 septembre 2020	US LORMONT	509442	3	O
28 septembre 2020	STADE BORDELAIS	500021	3 et 4	I et T
30 septembre 2020	AM.S. TAILLAINAISE	518036	3	S
30 septembre 2020	FC LOUBESIEN	505554	2	V
2 octobre 2020	CA.BEGLAIS	500110	3	R
7 octobre 2020	US NORD GIRONDE	551006	2	Intégration en 2eme phase
6 octobre 2020	CHANTECLER	505674	3	



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Report rencontres non jouées du 3 octobre 2020 au 31 octobre 2020
La Commission laisse la possibilité aux clubs, via Footclubs, d'avancer la date de ces reports en semaine.

23225923	548277	Landes Girondines Fc 2	-	523444	Canejan Es 1
23225940	544883	Pierroton Cestas Fc 1	-	506296	Biganos Fc 2
23225984	550080	Gensac Montcaret As 2	-	560218	Mascaret Fc 2
23226016	581278	Coteaux Dordogne As 1	-	553792	Coteaux Libournais 3
23226081	581310	Gj Medoc Estuaire 3	-	548390	Castelnau Fc 1
23226113	505760	Eysinaise Es 4	-	550106	Avensan Moulis Ent 2
23226249	500440	Villeneuve J. 3	-	528538	Chambery As 1
23226250	581856	Gradignan Fc 2	-	500343	Cadaujac Ent 2
23226251	580441	Beautiran AS 2	-	500110	Begles CA 3
23226264	525600	Chambery Rc 2	-	590336	Montesquieu Fc 1
23226342	537774	Cubzac Les Ponts Fc 2	-	544938	Pugnacaise As 2
23226359	560538	G.J. Garonnaise	-	537774	Cubzac Les Ponts Fc 3
23226421	530681	Gauriaguet Peujard 1	-	553035	Cubnezais Fc 3
23226502	542328	Sauveterre As 1	-	518679	Caudrot Ent 2
23226516	547546	Villandrau Prech Ent 3	-	551098	Sud Gironde Ent 2
23226531	547546	Villandrau Prech Ent 1	-	505858	Monsegur Sc 1

Demande de modification de rencontre

- **Match 23226265 LA BREDE FC 3 / LE TAILLAN 3 Poule S du 03/10/20**

Demande de LE TAILLAN 3 pour jouer cette rencontre sur une journée de rattrapage en l'absence de licences et du coach.

La Commission ne peut accéder à votre demande et a décidé de ne pas reporter de rencontres pour manque de licences. Elle vous précise qu'en cas de forfait l'amende ne sera pas appliquée pour cette première journée.

- **Match 23226189 GJ RIVE DROITE 5 / BASTIDIENNE SC 2 Poule N du 03/10/20**

Demande de BASTIDIENNE pour jouer cette rencontre le 24.10.20 n'ayant pas assez de joueurs.

La Commission ne peut accéder à votre demande et décidé de ne pas reporter de rencontres pour manque de licences et vous précise qu'en cas de forfait l'amende ne sera pas appliquée pour cette première journée.

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 3 octobre 2020

- Match 23226000 MASCARET FC 3 / ARTIGUAISE US 1 Poule F
- Match 23226219 GJ RIVE DROITE FC 3 / BOUSCAT US 3 Poule P

Courriers

- **US LAGORCE (GUITRES) (521894) du 2 octobre 2020** : courriel concernant la possibilité de retirer son engagement
La Commission prend note et vous retire de la poule F

- **LIBOURNE ROUGES (518683) du 2 octobre 2020** : courriel précisant que ses 2 équipes ne joueront pas les matchs contre Coutras et St Emilion.

La Commission prend note et vous précise que tous les courriers concernant la catégorie U13 sont à envoyer au service **Compétitions et non Animation**

- **AS VILLANDRAUT PRECHAC (547546) du 23 septembre 2020** : courriel concernant la possibilité de placer son équipe A en brassage LFNA

La Commission donne un avis défavorable à l'engagement de cette équipe en niveau LFNA



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **US NORD GIRONDE** (551006) du 1^{er} octobre 2020 : courriel concernant la possibilité de retirer son engagement de l'équipe 2.

La Commission prend note et vous retire de la poule V

- **SAINT SEURIN JUNIOR CLUB** (552606) du 30 septembre 2020 : courriel concernant son forfait pour manque de licences

La Commission prend note mais uniquement pour la première journée n'appliquera pas l'amende pour forfait.

- **ALLIANCE DU MORON** (560500) du 2 octobre 2020 : courriel concernant la possibilité de retirer son engagement son équipe 4

La Commission prend note et vous retire de la poule V

- **FC DES GRAVES** (563803) du 5 octobre 2020 : courriel concernant son déplacement inutile à la Réole alors qu'un arrêté municipal du 3 octobre interdisait l'utilisation des terrains.

La Commission rappelle que les clubs se doivent d'appliquer l'article 11 sur les terrains impraticables du règlement sportif du District et au club de Gironde La Réole qu'une communication téléphonique aurait pu éviter certainement ce déplacement pour l'équipe du FC Les Graves.

- **CAZAUX O.** (521250) du 5 octobre 2020 : courriel concernant la règle des montées à la fin de la 1^{ère} phase

La Commission prend note et vous invite à prendre connaissance du règlement validé ce jour par la commission.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs		
3 octobre 2020	E	23226096	ST SEURIN JUNIOR 1	552606	Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	NA**		
	E	23225985	LIBOURNE ROUGES 1	518683				
	F	23225999	LIBOURNE ROUGES 2	518683				
	I	23226097	STADE BORDELAIS 3	500021				
	N	23226189	BASTIDIENNE SC 2	500057				
	Q	23226234	CHARTRONS US 2	542420				
	Q	23226234	BOUSCAT US 4	515156				
	S	23226265	LE TAILLAN AS 3	518036				
	C	23225956	MARTIGNAS ILLAC 2	552012			Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
	D	23225971	ST EMILION 2	580630				
D	23225971	GENSAC MONTCARET 1	550080					
G	23226017	CREONNAIS FC 2	549494					
J	23226112	LAMARQUE ARCINS 1	546513					

***Tarifs et Amendes 2020/2021 du district de la Gironde**

**** NA : Amende non appliqué uniquement pour 1^{ère} journée**

Règlement applicable en fin de brassages de niveau 2

153 équipes engagés : 26 poules, soit 23 poules de 6 équipes et 3 poules de 5 équipes

- Les 2 premiers de chaque poule + les 2 meilleurs troisièmes participent à la deuxième Phase de Brassage du Niveau 2 / D4 soit 54 équipes.

- Les 99 équipes restantes participent à la deuxième Phase de Brassage Départemental Niveau 2 / D5

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit